



# PLANNING DU SALON

## DATES ET HORAIRES

				EXPOSITION					
VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
8 mars	9 mars	10 mars	11 mars	12 mars	13 mars	14 mars	15 mars	16 mars	
<b>MONTAGE STANDS NUS</b>		<b>MONTAGE</b>						<b>DÉMONTAGE</b>	
8h-19h		8h-19h	8h-19h	7h30-22h				7h30-17h30	7h30-12h
<b>ÉLECTRICITÉ SUR STAND</b>									
24h/24h	24h/24h	24h/24h	24h/24h	24h/24h	24h/24h	24h/24h	24h/24h		
<b>ACCÈS EXPOSANTS</b>									
			7h30	8h	8h				
<b>OUVERTURE AU PUBLIC</b>									
8h30-18h			8h30-19h		8h30-17h				
							<b>DÉMONTAGE</b>		
							17h-0h		

**ATTENTION !** Pour toutes autres dates et horaires, merci de faire une demande de dérogation sur votre espace technique en ligne.



## NOTE DE MONTAGE

### POINT DE VIGILANCE LIVRAISON MACHINE :

#### Planning :

Livraison de vos machines sur stand et en zone de stockage possible à partir du jeudi 07 mars, sur dérogation\* uniquement.

\*Merci de faire votre demande de dérogation directement sur votre espace technique en ligne.

**Pour réserver votre transporteur, manutentionnaire et votre zone de stockage, contactez nos partenaires officiels :**

#### La société GONDRAND

Contact : Sylvie Moll

sylvie.moll@gondrand.fr

M: +33 (0)6 21 83 37 55

#### La société CLAMAGERAN

Contact : VIGLIANDI Louise

l.vigliandi@clamageran.fr

M: +33 (0)6 15 54 68 44

### Accès Parc Expo Montage :

**Merci d'imprimer le pass véhicule montage et démontage OBLIGATOIRE pour pouvoir accéder aux abords des halls.**

**Pour rappel, l'entrée des véhicules dans les halls est strictement interdite.**

### RAPPEL des dates & horaires de montage :

› Vendredi 8 mars : De 8h à 19h

› Samedi 9 mars : De 8h à 19h

› Dimanche 10 mars : De 8h à 19h

› Lundi 11 mars : De 7h30 à 22h00

\* Interdiction de circuler dans les halls avec chariots

**Uniquement sur dérogation de 7h30 à 14H30**

**Électricité :** Dès le vendredi 08 mars jusqu'au salon 24H/24H.

**Air comprimé :** Mise sous pression le lundi 11 mars uniquement entre 10h00 et 12h00

Merci de faire attention au maniement des vannes lors de la mise sous pression.

**Eau :** Uniquement sur dérogation auprès de l'organisateur.



## NOTE DE DÉMONTAGE

### Dates et horaires de démontage des stands et enlèvement des machines :

› HALLS 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 10

**Aucun démontage avant 17H00 le jeudi 14 mars.**

### ATTENTION ! AUCUNE DÉROGATION POSSIBLE POUR LE DÉMONTAGE

#### Planning de démontage:

- › 17H: Début démontage exposant - Livraison des caisses sur stand par transpalette UNIQUEMENT
- › 17H30: Accès des véhicules légers - Ouverture des portails du parc et des bâtiments
- › 18H30: Accès chariots élévateur dans les halls et accès des poids lourds dans l'enceinte du parc
- › 0H00: Fin de démontage exposant

**ATTENTION !** Vos réserves doivent impérativement être vidés dès le jeudi soir avant 21H

### Informations complémentaires :

#### › Électricité :

Fin de la mise sous tension le :  
Jeudi 14 mars à 18h

#### › Air Comprimé :

L'air comprimé sera coupé le :  
Jeudi 14 mars à 18h

#### › Accès des véhicules :

Pour rappel, l'entrée des véhicules dans les halls est strictement interdite.

Tout poids lourds se présentant avant 17H30 sera automatiquement dirigé vers un parking de rétention. Aucune possibilité de dérogation.

#### › Enlèvement des déchets :

**Attention :** suite à des abus de stand non démonté ou des déchets laissés sur place, durant le démontage. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'enlèvement de vos déchets au démontage de votre stand. Une mesure de surveillance sera mise en place pour cette nouvelle édition du CFIA 2024.

**L'enlèvement des déchets de stand au démontage est à la charge de l'exposant.** Pour cette nouvelle édition du CFIA Rennes 2024, des consignes strictes sont données aux responsables de la sécurité et du gardiennage du salon pour surveiller le démontage ou la démolition des structures de stands.

À savoir : l'enlèvement sur les murs ou bardages des graffitis, clous, l'enlèvement de sable, terre, graviers, végétaux laissés par les fleuristes et les décorateurs.

En aucun cas, le démontage et l'enlèvement des déchets des stands n'incombent à l'organisateur de l'événement. Tout abus (stand non démonté ou déchets laissés sur place) générera une facturation supplémentaire adressé à l'exposant suivant un coût de 150 € par m<sup>3</sup>.

Seul l'exposant est responsable du démontage et de l'enlèvement des déchets de son stand, quelles que soient les entreprises intervenues sur votre stand (décorateurs, installateurs).

#### › Restitution des emplacements :

L'emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les débris (moquette, bois, scotchs, signalétique, emballages, etc...) doivent être retirés. Les dégâts et/ou les déchets constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant. L'exposant est responsable de son personnel et ses prestataires (standiste compris).

#### › Surveillance des stands :

Il est recommandé aux exposants de rester sur leurs stands pendant l'évacuation du public, également pendant toute la durée du démontage.

La surveillance générale du salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat, l'organisateur ne pourra donc pas être tenu responsable de tout vol ou dégradation.

Vous pouvez faire surveiller, surtout la nuit et pendant le démontage, vos installations (commande auprès du prestataire référant ACP). Attention, les risques de vols sont importants pendant les phases de montage et démontage.